



Institut de Sciences Humaines et Sociales

MARC JACQUEMAIN,
PROFESSEUR

Sociologie des Identités Contemporaines
Bd du Rectorat, 7, Bât B 31 / Boite 47 - 4000 LIEGE - BELGIQUE
☎ + 32 (0) 4 366 30 72
FAX 32 (0) 4 366 45 20
Marc.Jacquemain@ulg.ac.be

Quelques considérations sur le rôle des politologues dans le débat public.

La question des usages sociaux de la science politique peut se décliner selon de multiples voies et pose de multiples questions. Le journal du congrès de l'IPSA à Santiago daté du mardi 14 juillet titrait *La science politique et la pratique doivent converger*. Mais sous ce même titre on pouvait lire des extraits d'intervention de nature très différente : là où un des conférenciers parle d'un « *dialogue plus fluide entre la science et la politique pour définir le système politique que nous voulons pour le pays* » - ce à quoi pas mal de politologues pourraient sans doute souscrire -, un autre affirme que « *la théorie politique doit toujours être subordonnée à la politique* » - ce qui susciterait certainement une opposition assez générale au sein de la discipline.

Comme toutes les sciences sociales, la science politique d'un point de vue épistémique, partage une forme d'intimité avec son objet qui n'a probablement pas d'équivalent dans les sciences de la nature : les réalités politiques, comme les phénomènes sociaux, économiques ou culturels, ne sont pas aussi indépendantes des théories élaborées à leur égard que le sont les réalités physiques, chimiques ou biologiques. Le politologue peut en tirer deux conclusions radicalement opposées : la première est que cette intimité entre le savoir et l'objet oblige le praticien de la discipline à s'imposer d'autant plus drastiquement l'ascèse du « dégage ment » par rapport au champ de son étude. La seconde est que si le dégage ment total est inaccessible, il est alors plus raisonnable de faire en quelque sorte la « part du feu » et de reconnaître cette forme de proximité avec l'objet pour mieux l'encadrer.

Les deux positions définissent un continuum sur lequel tout politologue est à un moment donné amené à se positionner : dans quelle mesure et à quelles conditions la pratique de la science politique est-elle compatible avec l'engagement dans le champ politique lui-même ? Comme il n'est pas possible ici, d'envisager les multiples aspects de cette question, on se limitera à une forme d'engagement : jusqu'où et à quelles conditions les politologues peuvent-ils participer à l'animation du débat public sur les questions politiques, notamment pas leur présence dans les médias ?

La réflexion sur cette question se fera en deux temps : d'abord une esquisse de description des pratiques en Belgique francophone. Ensuite une réflexion plus normative sur les arguments en faveur de l'une et de l'autre position.

I. Le champ politologique en Belgique francophone.

- Le premier point à relever est l'absence ou à tout le moins l'extrême minceur d'un champ intellectuel autonome par rapport au champ académique lui-même. On compterait sans doute sur les doigts de la main les exemples d'essais politiques à ambition intellectuelle qui ne soient pas produits par des académiques ou des membres d'institutions de recherche professionnelle comme le CRISP. A côté de cela, il arrive que les acteurs politiques eux-mêmes s'essayent à théoriser mais il s'agit généralement de textes à vocation directement programmatique ou communicationnelle. Quelques exceptions, cependant : Guy Spitaels, Marc Eyskens....
- Le deuxième point est la contiguïté du champ académique avec celui de la politique active : la plupart des politologues, quoique fervents défenseurs de la neutralité axiologique dans leurs travaux se retrouvent, *nolens volens*, assignés à une « proximité » politique ou philosophique. Ce phénomène est sans doute accentué par le fait que le paysage universitaire lui-même est modelé sur au moins un des principaux clivages qui structure le champ politique : la recombinaison progressive de ce paysage académique s'organise progressivement autour de trois pôles à savoir une université revendiquée ouvertement catholique, une université revendiquée libre-penseuse et une université publique, revendiquée pluraliste. Certes, il ne s'agit là que d'étiquettes attribuées aux institutions et les universités garantissent en principe à leurs chercheurs la plus totale indépendance scientifique dans leurs travaux. Mais le maintien de cette labélisation des pôles universitaires, même s'il s'agit d'abord de stratégie d'image et de conquête de parts de marché, ne facilite probablement pas la constitution d'un champ politologique dégagé du champ politique. Il y a d'ailleurs une certaine osmose entre les deux et les acteurs passent parfois d'un champ à l'autre. L'exemple le plus célèbre récemment est celui de Paul Magnette, passé sans transition de la direction du Centre d'Etudes Européennes de l'ULB à la position de Ministre de l'Environnement du gouvernement fédéral, avec, par ailleurs, la mission plus stratégique de « réorganiser » le Parti Socialiste de Charleroi. Mais on peut noter aussi que c'est un Professeur de philosophie politique, Edouard Delruelle, qui est devenu directeur du Centre pour l'Egalité des Chances, organisme parapublic de veille et d'intervention contre toutes formes de discriminations un peu à l'instar de la Halde française.
- Le troisième point est la nature des interventions de politologues professionnels dans le champ médiatique. En première approximation, et sans disposer de données empiriques sur le sujet, la plus grande part de cette intervention est le fait de ce que j'appellerais, par analogie avec la science économique, l'analyse conjoncturelle : suivre l'actualité politique au jour le jour et être à même de la décoder dans un langage transmissible par les médias. Dans cet exercice sont mobilisés des concepts comme la construction des agendas, les intérêts et stratégies d'acteurs, les résultats électoraux, l'opinion publique, et souvent, les aspects institutionnels ou juridiques de la question soulevée. Plus rarement sont mobilisés les cadres conceptuels des relations internationales. Enfin, plus rarement encore, les politologues seront amenés à intervenir sur l'analyse des politiques publiques. Le commentaire de l'actualité, aussi attentif et prudent soit-il, oblige au minimum à des raccourcis qui le différencie clairement des textes à vocation scientifique. Pourtant, il est difficile de considérer cette activité comme *a priori* extérieure aux exigences de la profession de politologue académique. Les Universités, en effet, attendent que leurs enseignants-chercheurs soient présents

dans les médias – dans les formes requises évidemment –. Cette visibilité fait partie des formes implicitement admises de la compétition universitaire. Mais bien sûr, elle est plus difficile à acquérir dans certaines branches de la discipline que dans d'autres et la réaction des pairs n'est sans doute pas indifférente à cette asymétrie. Ainsi, les politologues mobilisés pour les commentaires politiques les soirs des élections sont presque tous enseignants dans une université ou membre d'un institut de recherche reconnu, comme le CRISP.

- Il y a une deuxième forme d'intervention des politologues dans les médias, qui relève de ce que l'on peut appeler « l'animation du débat public ». Dans ce cadre, les intervenants s'autorisent à sortir du simple commentaire et prennent des positions à l'occasion évaluatives. Ils s'engagent, même si c'est de manière argumentée et nuancée. Mais là aussi, la légitimité auprès de la communauté scientifique peut être perçue de manière fort variable selon le sujet traité et le ton adopté. Ainsi, à la veille des élections de juin 2004, l'Association Belge de Science Politique avait mandaté quelques-uns d'entre nous pour rédiger une carte blanche, parue dans un journal quotidien de référence, plaidant pour l'introduction, dans l'enseignement secondaire, d'un cours d'initiation aux mécanismes de la démocratie. Ce texte avait été signé, essentiellement par une dizaine de membres du CA de notre association. Certes, il y avait dans la démarche une forte dimension de défense des intérêts professionnels des membres. Reste que ce texte était bien un texte d'intervention, qui sortait d'une logique de « pure neutralité axiologique » et sur un sujet qui n'est consensuel qu'en apparence. D'autres exemples d'intervention, sous forme de cartes blanches, également, ont été nettement plus contestés.

A partir de cette très schématique description, il apparaît déjà que l'intervention des politologues dans les médias peut faire l'objet d'appréciations circonstanciées selon les cas. Parmi les professionnels, en Belgique francophone, je ne connais guère de collègue qui s'y refuse en toute circonstance mais les pratiques varient, des plus prolixes aux plus malthusiennes. Les réflexions qui suivent visent à recenser les principaux arguments *pro* ou *contra* cette relation aux médias et à l'espace public en général. Elles s'inspirent librement d'un forum tenu il y a trois ans par la Fondation Universitaire sur la liberté de parole des académiques en général. Elles n'ont aucune autre prétention qu'à poser quelques jalons.

II. Intervenir dans l'espace public ? *Pro et contra*.

1. Deux éthiques

- Dans sa défense constante du principe de neutralité axiologique, Max Weber rappelle que ce principe n'est évidemment pas lui-même issu d'une réflexion axiologiquement neutre et que, s'il fonde la possibilité de la connaissance scientifique, il ne peut lui-même être scientifiquement fondé : (2002, p. 115). Il y a donc un moment où le plus positiviste des scientifiques s'engage, mais ce moment « décisionniste » apparaît comme la précondition de la constitution d'un savoir empirique. Le scientifique adhère à une **éthique de la vérité**, sans préjudice de la discussion épistémologique sur la meilleure manière d'aboutir à la vérité en question.

Dans ce rôle d'expert, du moins défini de manière « idéal-typique », le scientifique n'est pas supposé se soucier de ce qui se fait, en aval, du savoir produit. Son rôle n'est pas là. Il est de se soucier, en amont, de la manière dont la connaissance a été produite. La validité de ce qu'il

dit est limitée par le cadre scientifique : « *il n'agit pas sous sa propre autorité mais sous l'autorité de sa méthode* ».

- D'autre part, le politologue est aussi citoyen et en tant que tels, la plupart d'entre nous paratageons un attachement à **l'éthique du débat public** supposée animer la vie de la cité parce qu'elle est la seule forme d'éthique qui puisse aboutir à la construction d'une décision légitime dans une société démocratique pluraliste. La régulation du débat public est, elle aussi soumise à beaucoup de contraintes, en particulier les contraintes médiatiques, qui sont aussi, *in fine*, des contraintes économiques. Mais contrairement à la régulation du débat universitaire, elle ne peut s'appuyer sur ce mécanisme particulier qui est la critique des pairs. Le propre du débat public est qu'a priori, *toute opinion a droit de cité*, à l'exception de quelques interdictions légales (par exemple le négationnisme ou l'incitation à la haine raciale). D'où cet agacement d'un certain nombre d'universitaires de voir que dans la vie publique démocratique, la compétence est définie autant sinon davantage en termes rhétoriques que substantiels.

S'il intervient dans le débat public, le politologue est inévitablement amené à s'écarter peu ou prou de son rôle d'expert

- d'abord parce qu'il s'oblige à rendre son savoir disponible pour le débat, c'est-à-dire, d'une façon ou d'une autre, à le vulgariser ;
- ensuite parce qu'il sera presque toujours amené à entrer dans des considérations normatives, le débat public n'obéissant pas, par définition, aux règles de la neutralité axiologique.
- Enfin parce que le débat public amène inévitablement à s'engager dans des considérations de nature plus conjecturales que celles qui ont cours dans la discussion scientifique elle-même.

On remarquera que la mesure dans laquelle le scientifique, lorsqu'il communique de cette façon, s'écarte de son rôle d'expert est en partie une question de degré. La production scientifique elle-même est aussi partiellement conjecturale, elle n'est pas indifférente aux conditions de sa réception et, dans au moins une de ses branches, à savoir la théorie politique, les considérations normatives ont droit de cité.

Le politologue-citoyen est donc en quelque sorte un être « hybride » : s'il s'exprime en tant que citoyen, il n'en reste pas moins politologue. Il reste détenteur d'un savoir particulier qui introduit une forme d'asymétrie avec ses interlocuteurs non scientifiques. Il est également soucieux de préserver la spécificité du savoir scientifique d'une forme de contamination, pourrait-on dire, par la rhétorique du débat public.

3. Deux articulations possibles de ces deux rôles.

Il y a donc deux conceptions possibles de l'articulation entre le rôle d'expert et le rôle de citoyen.

- La première est une **séparation radicale** entre les deux rôles : le scientifique ne parle en tant que scientifique que lorsqu'il est dans son rôle d'expert. Dès qu'il le quitte, il parle en simple citoyen. A ce moment, il se d'effacer, en quelque sorte, toute forme de « traçabilité scientifique » de son discours. Cela signifie, par exemple, que le scientifique ne se revendique ni de sa discipline ni de son institution lorsqu'il intervient et s'en défend s'il y a doute. Le

processus de séparation est toutefois toujours fragile et contingent et le politologue ne maîtrise que très partiellement le statut qui sera conféré à ses propos. On peut donc concevoir une version radicale de la séparation radicale, qui exige du politologue qu'il s'abstienne, *par principe* de jamais s'exprimer autrement qu'à travers ses publications scientifiques et donc à se refuser tout droit d'intervenir dans le débat public. Il y a une évidente cohérence dans cette position mais elle conduit le chercheur à s'imposer le silence comme citoyen. Elle le contraint aussi à laisser à d'autres le soin de rendre sa recherche accessible du point de vue de l'action, qu'il s'agisse de la gestion publique ou de l'action protestataire.

- La deuxième attitude est celle d'une **articulation dans la transparence**, telle qu'elle est proposée par exemple par le philosophe de l'UCL Philippe Van Parijs, qui considère que l'animation du débat public fait partie ou devrait faire partie du travail « normal » de l'enseignant-chercheur : le scientifique peut intervenir dans le débat public en tant que scientifique, mais à condition de toujours préciser que ce qu'il dit est davantage conjectural et est forcément simplifié par rapport à ses productions. Il s'agirait alors de ne pas ôter à ses arguments le mérite d'être issus d'une réflexion *de scientifique* même s'ils débordent la *démarche scientifique* stricto sensu.

Les deux positions présentent forcément des intérêts et des difficultés symétriques. La suite de cette contribution sera de tenter d'organiser les arguments en faveur ou à l'encontre de chacune.

4. Arguments pour chacune des attitudes.

- Il y a indiscutablement de bons arguments pour la séparation radicale des deux rôles :
 - Le premier est celui du **transfert illégitime de légitimité épistémique** : pour ceux qui défendent la séparation des deux rôles, l'articulation du rôle d'expert et d'intellectuel est vue comme une imposture. C'est tenter de faire passer une opinion personnelle – aussi argumentée soit-elle – pour une proposition scientifique. Ou c'est tout au moins, conférer à une opinion qui n'a pas reçu de validation de la part de la communauté scientifique une part de « l'aura » des propositions scientifiques. Or cette aura constitue une force de levier puissante, comme l'a bien compris, par exemple, le monde de la publicité. On pourrait raisonner ici par analogie : de même que les détenteurs de certaines formes d'autorité administrative ou judiciaire s'imposent un devoir de réserve, on peut penser qu'il y a un devoir équivalent pour celui qui peut se prévaloir d'une forme d'autorité scientifique.
 - Le deuxième argument pour la séparation radicale est celui de la **fragilisation de l'institution scientifique elle-même** : en faisant passer des conjectures personnelles pour de la science, on risque l'effet boomerang qui est de jeter la suspicion sur le savoir scientifique lui-même, de le ravalier au rang d'une opinion comme une autre, ce qui à terme sape toute idée d'expertise. C'est évidemment un argument décisif dans le cadre de la science politique. La ligne de démarcation entre savoir expert et savoir profane est moins apparente dans le domaine des sciences sociales (à l'exception sans doute de la science économique) que dans celui des sciences de la nature. Il y a donc une responsabilité particulière pour le politologue à réaffirmer la légitimité de son savoir expert en le distinguant de toute forme non validée de commentaire.

- Si l'articulation de la position d'expert et de celle d'intellectuel peut fragiliser l'expertise, elle peut aussi produire l'effet contraire : à savoir conduire le scientifique à s'appuyer sur la légitimité de son savoir spécifique pour tenter de **naturaliser** des questions qui relèvent de choix politiques ou éthiques et non de la description empirique de la réalité sociale. Le politologue, fort de son savoir, peut alors être tenté non plus seulement de dire le vrai mais de dire le bien, ce qui ne lui appartient évidemment pas. Ce n'est plus l'autonomie du champ politologique qui est ici menacée mais celle du champ politique lui-même par une intrusion illégitime du scientifique. C'est la tentation du « naturalisme moral » qui guette souvent les savants – bien au-delà des politologues – dès qu'ils s'écartent du travail scientifique *sensu stricto*.

- Mais on peut aussi plaider à l'inverse pour une attitude délibérée d'engagement des politologues dans le débat public.

Philippe Van Parijs, parlant d'ailleurs des scientifiques en général, plaide pour ce qu'il appelle une articulation dans la transparence. Voici son argument : « *Intégrer cette fonction dans le « core business » du travail académique, en même temps que la recherche et l'enseignement, plutôt que de l'attribuer à une caste séparée (comme dans la trichotomie de type français entre le CNRS et les grandes Ecoles, les Universités de masse et les intellectuels médiatiques) devrait permettre à la fois d'améliorer la qualité de ce débat et générer de significatives économies d'échelle, la même compétence pouvant être mobilisée dans les trois fonctions* ».

Ici également, on peut citer de bons arguments en faveur de cette démarche. Je m'en tiendrai à trois.

- Le premier tient à la manière dont se constitue ***l'agenda de recherche*** en sciences politiques comme ailleurs. Les politologues ne maîtrisent que partiellement leur agenda de recherche, parce qu'ils ne maîtrisent que partiellement les ressources nécessaires à la recherche. La recherche est donc, d'une certaine façon **toujours-déjà** contaminée par des contingences extérieures à la démarche scientifique.

- Dans les sciences sociales en Belgique francophone, nous avons un exemple fameux d'il y a quelques années, lorsqu'un de nos Ministres de la Justice a voulu lancer une grande recherche sur la relation entre délinquance et origine ethnique. La proposition a suscité beaucoup de discussions dans les milieux concernés et dans la communauté scientifique. C'est que *la question elle-même suffit à produire la suspicion*. Le criminologue, le politologue ou le sociologue aura beau jeu, après une analyse multivariée, de constater, que, toutes autres choses égales, le taux de délinquance n'est pas très différent en fonction de l'origine ethnique, les acteurs politiques, médiatiques et économiques pourront toujours s'emparer des résultats bruts pour défendre un point de vue xénophobe. Cet exemple n'a d'ailleurs rien de spécifique à la Belgique et la criminologue Fabienne Brion a montré ce que la constitution de cet agenda de recherche avait donné aux Pays-Bas.
- « *L'analyse de la recherche criminologique conduite sur la relation entre immigration et criminalité montre qu'aux Pays-bas, ce corps de connaissance a changé entièrement au cours des trente dernières années, passant, sous*

l'aspect épistémologique, du nominalisme au réalisme, et sous l'aspect politique, de la gauche (radicale) à la droite (extrême). Cette évolution résulte dans une large mesure d'une reconstruction du champ dans lequel les académiques fonctionnent. Simultanément, la création du Centre de documentation et de recherche scientifique du Ministère de la Justice et la pseudo-marchandisation du champ ont créé les conditions d'une compétition qui a drastiquement réduit les possibilités de résister aux demandes gouvernementales et, dans un deuxième temps, les possibilités de ne pas choisir de devenir les domestiques du gouvernement »¹. Et elle conclut : « La dépendance à l'égard de fonds extérieurs et, peut-être, le désir de se mettre en avant, a amené certains académiques à oublier que la criminalisation doit être vue non seulement comme une réponse sociale à la criminalité des individus mais comme un mécanisme qui s'insère dans un conflit qui se joue autour et dans le marché du travail ».

- La question de l'agenda de recherche peut certes être internalisée : on peut l'étudier comme une question empirique de science politique. Mais, pour importante qu'elle soit, cette démarche ne suffira pas à trancher la question de la légitimité ni à mettre les scientifiques eux-mêmes en situation de maîtrise de la décision.
- Le deuxième argument est proche du premier mais il déborde sur des considérations épistémiques. La manière dont la connaissance sociale **définit et catégorise** les objets sociaux constitue un aspect essentiel de l'existence de ces objets. Et comme le scientifique dispose d'un prestige particulier dans notre société, la catégorisation des phénomènes sociaux par le discours scientifique est directement performative : elle contribue à faire exister – ou à faire disparaître – ces phénomènes sociaux.
 - Un autre exemple peut être fourni à partir de notre réalité quotidienne. Il y a une dizaine d'années, il était fort à la mode, chez les économistes flamands, d'estimer les transferts nord-sud en matière de fiscalité ou de sécurité sociale. A l'époque, il ne s'est élevé que très peu de voix, en Flandre, contre cette approche. Et on se souviendra que certains journaux titraient sur des choses comme « tous les X temps, chaque famille flamande offre une voiture à une famille wallonne ». En Wallonie, les économistes trouvaient autre chose : ils trouvaient que, toutes autres choses égales, les Wallons n'étaient individuellement pas plus consommateurs de sécurité sociale que les Flamands. Si les Wallons dépensaient plus, c'est parce qu'ils étaient en moyenne en plus mauvaise santé, ayant travaillé dans des secteurs industriels difficiles (la sidérurgie, et plus anciennement, les charbonnages)². Les deux points de vue sont évidemment scientifiquement défendables et parfaitement compatibles. Mais pourquoi se focaliser sur l'un plutôt que sur l'autre ? Ou pourquoi ne pas, par exemple, s'intéresser aux transferts internes à la Flandre ou à la Wallonie ?
 - Il paraît peu vraisemblable que ces questions puissent être entièrement résolues de l'intérieure de la discipline. Tout autant que l'agenda de recherche, le choix

¹ Communication au Forum éthique de la Fondation Universitaire, voir adresse du site ci-dessus.

² Secteurs dont le dynamisme durant la première moitié du siècle a évidemment contribué à la prospérité flamande via des transferts de sécurité sociale en sens inverse de ce qu'ils sont aujourd'hui.

d'une catégorisation ou d'un point de vue fait à un moment donné intervenir des considérations extra-politologiques et il semble à tout point de vue plus conforme à l'éthique de la vérité de l'assumer lucidement plutôt que de l'occulter.

- Le *troisième argument* est le plus général. Il fait la supposition que la formation universitaire, du moins idéalement, produit aussi une compétence générale qui est la **compétence à l'argumentation rigoureuse**. Cette compétence, toutes disciplines confondues, déborde le cadre de ce qui est « validé » par la critique des pairs mais elle est en même temps, du moins, on peut l'espérer, le produit de la socialisation universitaire. Lorsque le chercheur universitaire fait appel à cette compétence en dehors de son domaine propre, il ne peut se prévaloir d'aucune autorité scientifique mais cela ne réduit pas son apport à rien. On peut défendre qu'il est au moins aussi raisonnable de demander aux politologues de nourrir le débat public **autour** de leur savoir que de déléguer cette mission au profit exclusif des journalistes et des politiques qui n'ont pas les mêmes agendas, les mêmes compétences et qui n'ont pas non plus forcément la même disponibilité pour le faire.

5. Conclusion provisoire.

Pas plus que n'importe quel scientifique le politologue ne peut échapper à ce double statut de scientifique et de citoyen. Mais il est peut-être encore plus directement concerné que d'autres par l'articulation de ces deux statuts. Les deux positions présentées ici, celles de la distinction radicale ou de l'articulation dans la transparence peuvent faire valoir des arguments en leur faveur. Mais la manière dont chacun placera le curseur n'est pas seulement une affaire de positionnement personnel. Elle dépend aussi de la manière dont le champ académique et, à l'intérieur, le champ politologique sont structurés dans une société donnée. De ce point de vue, la Belgique francophone n'est certainement pas la France, mais j'espère que cette réflexion *située* aura contribué au débat qui nous réunit cet après-midi.

Marc Jacquemain